

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

N ⁰⁹⁷/PRG/SGG
PORTANT RAPPEL D'UN AMBASSADEUR

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

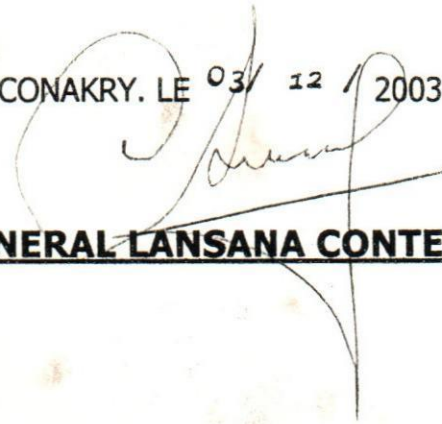
- VU La Loi Fondamentale
- VU Le Décret n° 99/04/PRG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre
- VU Le Décret n°99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, modifié par les Décrets D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000 : D/2000/046/PRG/SGG du 3 juin 2000 et D/2000/050 et 051PRG/SGG du 7 Juin 2000, portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU Le Décret n° D/97/064/PRG/SGG DU 5 Mai, portant attributions et organisation du Ministère à la présidence chargé des Affaires Etrangères.

DECRETE

ARTICLE 1/ Monsieur Mohamed Lamine Jo SOUMAH, précédemment Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée en République du Mali est rappelé.

ARTICLE 6 / Le présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal officiel de la République.

CONAKRY. LE 03/ 12 / 2003


LE GENERAL LANSANA CONTE